Image not found or type unknown

Mariage qui n'a pas respecté la durée légale des bancs

Par **Papillon44**, le **05/03/2022** à **20:15**

Bonjour,

Un mariage qui n'a pas respecté la durée légale de publication des bancs est-il valable, peut-on l'annuler ?

Merci d'avance,

Par **youris**, le **05/03/2022** à **20:33**

bonjour,

je n'ai rien trouvé sur une éventuelle sanction du non respect de la durée de publicité des bans.

le mariage est donc à priori valable, seul un juge saisi peut l'annuler dans le cas ou il y a intention de frauder la loi.

mais la publicité du futur mariage est de la responsabilité de l'officier d'état-civil.

salutations

Par **Marck.ESP**, le **06/03/2022** à **08:49**

Bonsoir
Voulez vous dire qu'il ne s'est pas écoulé 10 jours !?

Seul un procureur peut l'autoriser...
Est-ce une faute de la mairie ?

Ce délai existant pour les éventuels recours de tiers, seule un personne qui n'aurait pas pu s'opposer au mariage risque d' en évoquer le non respect.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés